



GUADELOUPE

Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section de la Guadeloupe

fo.drifip971@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/101/>

COMPTE-RENDU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL du 17 juillet 2013 Spécial FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CTL spécial Formation professionnelle initialement prévu le 27 juin dernier s'est finalement tenu le 17 juillet sous la présidence du DRFiP, M. ROTHE. Étaient également présents pour la partie administrative : M. BARÈS, Responsable du pôle Gestion Publique, M. Alain GIRAUD (représentant Mme Maryvonne RICHARD et futur responsable de la Division Formation professionnelle – Concours au 1^{er} septembre 2013) et M. LIMANTON, cadre A de cette Division.

Ordre du jour : - la formation continue et les concours - Questions diverses.

Avant de commencer la réunion, FO DGFIP Guadeloupe a lu sa déclaration liminaire portant sur la prise en charge des frais de déplacement à hauteur des frais engagés (voir déclaration annexée).

Le Président a convenu qu'il s'agissait d'un sujet récurrent et qu'il actera notre déclaration au PV de ce CTL. Nous avons alors précisé que nous souhaitons qu'elle soit effectivement transmise à la DGFIP et que nous défendrons notre dossier auprès des instances supérieures.

Point sur la formation professionnelle et les concours :

M. GIRAUD nous a présenté le bilan de la formation professionnelle du 01/09/12 au 31/05/13.

La Division Formation professionnelle bénéficie du concours de l'ACIF Antilles Guyane (antenne régionale du centre inter régional de formation d'Orléans) depuis le 7 janvier 2013 (date de sa mise en service effective).

L'ACIF dispose d'une compétence interrégionale en matière de formation (Guadeloupe – Martinique – Guyane). Elle est dotée d'un cadre A et d'un contrôleur et ne dispose pas de formateurs permanents mais d'une équipe de formateurs occasionnels recrutés sur les 3 départements.

Le plan de formation de l'ACIF est élaboré à partir du recensement, issu de l'outil GASEL, des besoins des trois Directions en concertation avec les responsables locaux.

Ainsi, le plan interrégional de formation complète le plan de formation local en assurant une mutualisation de certaines formations lorsque les effectifs des stagiaires dans les Directions sont trop faibles (moins de 5 agents) pour assurer la formation par la Division Formation professionnelle locale, ou par manque de formateurs dans le département ou encore si cette formation nécessite un applicatif spécifique.

Les stages de l'ACIF peuvent être organisés dans les 3 départements au regard du volume des stagiaires et en privilégiant la rationalisation des frais de déplacements.

Ainsi, certains stages CHORUS organisés par l'ACIF se sont tenus en Martinique au 1^{er} semestre 2013.

.....

L'équipe locale de formation est composée de 79 formateurs (2 permanents) dont 54 issus de la filière fiscale et 25 de la filière Gestion publique.

En 2012/2013, 51 formateurs de différents métiers et 16 formateurs externes sont intervenus à la DRFiP.

Les agents ont bénéficié de 4470 jours de formation au cours de la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 mai 2013, soit une moyenne de 6,79 jours par agent (sur la période précédente du 01/09/12 au 31/08/12, les agents avaient bénéficié de 2820,5 jours de formation par agent, soit une moyenne globale de 4,27 jours par agent).

Durant la période du 01/09/12 au 31/05/13, le plan local de formation proposait 97 actions de formations, 82 d'entre elles ont été réalisées.

Il convient de noter qu'après chaque action de formation, chaque participant est invité par courriel à évaluer cette formation par l'application DIESE. Ces évaluations ont pour but d'obtenir des informations qui permettront par la suite de modifier et d'adapter, donc de faire vivre la formation. Or, trop souvent les agents ne remplissent pas DIESE après leur stage.

En outre, l'absentéisme continue à perdurer pour des actions de formation demandées par les agents. La Division Formation professionnelle déplore cet état de fait car il arrive que des stages soient annulés à la dernière minute par manque de participants.

Par ailleurs, le prochain calendrier du plan de formation débutera le 1^{er} janvier 2014 pour se prendre fin le 31 décembre de la même année (pour mémoire, le plan de formation débutait le 1^{er} septembre N pour finir le 31 août N+1).

Il a été demandé que les agents BERKANI puissent bénéficier d'une station informatique. Le DRFiP a proposé qu'une rencontre soit organisée avec tous les agents BERKANI.

Questions diverses

Le problème de téléphone au Centre des Finances / SIP de Marie-Galante a été évoqué. En effet, les agents ne peuvent contacter les usagers qui ne disposent que de téléphones portables.

Réponse du Président du Comité: Il n'avait pas connaissance de cela, il prend note et contactera le Budget-Logistique afin que ce problème soit résolu. À suivre

Les représentants FO DGFIP ont interpellé le DRFiP sur le sujet de l'inondation d'une partie du parking du site de Desmarais en cas d'averses importantes et sur la panne de l'ascenseur du bâtiment de Front de mer.

Réponse: Il a déjà pris l'attache du Conseil régional pour les inondations car ce déversement d'eau provient des canalisations. Pour ce concerne la panne de l'ascenseur du bâtiment de Front de mer, il n'avait pas connaissance de ce sujet. À suivre

FO DGFIP Guadeloupe a voté **POUR** le plan de formation local.

AVEC VOUS

POUR VOUS

MAIS PAS SANS VOUS.

DECLARATION LIMINAIRE CTL SPÉCIAL FORMATION PROFESSIONNELLE DU 17 JUILLET 2013

Monsieur le Président,

Sur le bilan de la formation professionnelle, FO DGFIP Guadeloupe vous invite à renforcer la politique de formation professionnelle pour le bien-être des agents et des services.

Toutefois, FO DGFIP Guadeloupe souhaite vous interpellier sur un point que nous avons déjà développé dans notre dossier technique remis au Conseiller du Premier ministre.

Il s'agit des conditions matérielles du déroulement des formations du point de vue de l'agent.

En effet, il existe une trop grande différence entre le remboursement des frais (de bouche et de nuitée) et les frais réellement engagés.

Un exemple : lors d'une formation assurée par l'ACIF Martinique, un agent se verra rembourser 58,50€ par nuitée et 15,75€ par repas alors que le prix d'un hôtel est nettement supérieur à 70€ et pour les repas doit-on être ramené aux « sandwiches et chips » ?

FO DGFIP Guadeloupe dénonce cette forme de « hold up » des poches de nos agents qui ne font qu'exercer leur droit à la formation professionnelle.

Nous, FO DGFIP Guadeloupe, exigeons donc la prise en charge des frais de déplacement à hauteur des frais engagés.

Il serait temps, Monsieur le Président, de mettre l'AGENT DRFiP Guadeloupe AU CŒUR de votre management et non pas créer une organisation pour l'y insérer.

Les représentants FO DGFIP GUADELOUPE

Maude DOLMEN
Titulaire

Claude OTVAS
Suppléant